

Département des Ressources Humaines
Service de Développement RH

SDevRH/JYV/RM/SF N° 2024 - 236

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

Vu le décret n° 84-1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

DECIDE

Article unique : Sont admis à concourir au concours externe des Assistants Ingénieurs n°26 BAP J " Assistant-e des ressources humaines ", les candidats dont les noms suivent :

AHAMADA	Noura	SALIM BEN ABDALLAH ZANADIEN	Isys
COCHE-JESSAUME	Marie-Laure	TOI-VALMAR	Savannah
DIALLO	Boubacar	VERGE-DEPRE	Annyssa
GBEKIN EPSE ALLODJI	Laurette	ZACKRIAMARECAYER	Nargis
HOWA	Sarah		

Article 2nd : Sont admis à concourir sous-réserve au concours externe des Assistants Ingénieurs n°26 BAP J " Assistant-e des ressources humaines ", les candidats dont les noms suivent :

HEIMANU	Kony	VERDIER	Inès
MASSARD	Jacques		

Fait à Paris, le 31 juillet 2024

Pour le Directeur du Département
des Ressources Humaines,

Le Responsable du Service de
Développement des Ressources Humaines


Jean-Yves BARTHE